

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 04 Avril à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jean-Jacques MARTEIL
Françoise HENRIQUEZ à Arlette BUZARE
Mme Annaïg MESTRIC à Christian GUEGUEN

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	28 Mars 2024
Date de l'affichage	29 Mars 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2024 28 Mise à jour des autorisations de programme et des crédits d'investissement

Rapporteur : C. Guéguen

Les articles L.2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

Le conseil municipal a adopté le principe du recours au vote d'autorisations de programme et crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des investissements projetés par la commune.

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024, il est nécessaire d'actualiser, par délibération, les crédits de paiement annuels des autorisations de programme existantes.

A noter, la création de 5 nouvelles autorisations de programme :

- AP 22 : Réseaux souples de la ZAC
- AP 23 : Végétalisation école de Prat Foën
- AP 24 : Gendarmerie
- AP 25 : Création d'un réseau chaleur Kerprat
- AP 26 : Bouliste

		Délibération du 28/11/2023	MAJ AP/CP	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Reste à réaliser après 2026
AP 2-2	Terrain de football, piste athlétisme, vestiaires et parking	3 160 514	3 120 071	1 542 274	1 509 209	68 588			
AP 2 bis	Restructuration du site de Polignac	357 515	357 515	219 064	77 024	61 427			
AP 9	Aménagement du Vallon de Villeneuve le bourg	472 278	472 278	15 863	396	216 415	239 604		
AP 10	Aménagement d'un cimetière paysager	2 224 800	2 224 800	369 747		386 243	1 268 810	200 000	
AP 13	Requalification des voiries secteurs Scubidan	1 508 869	1 476 479	433 962	388 610	90 000	0		563 907
AP 16	Transfert skate park	628 540	1 050 030	96	60 168	557 000	352 736	80 030	
AP18	Réfection Tennis et nouveau gymnase - extension de 500 m2	1 280 709	1 330 000	54177	862 806	413 017			
AP 19	Création au Sémaphore d'un pôle multisites de sports de glisse	1 830 600	1 830 600	0	80 805	1 080 600	669 195		
AP 20	Extension Mairie (provision dans l'attente d'études complémentaires)	816 000	866 000	0		166 000	700 000		
AP 21	Vidéoprotection	147 900	250 000	0	0	250 000			
AP 22	Réseaux souples de la ZAC		778 520			500 000		278 520	
AP 23	Végétalisation école de Prat Foën		300 000			100 000	100 000	100 000	
AP 24	Gendarmerie (provision dans l'attente d'études complémentaires)		2 500 000					300 000	2 200 000
AP 25	Création d'un réseau chaleur Kerprat		500 000					500 000	
AP 26	Bouliste		300 000	0			300 000		
	TOTAL AP/CP				2 979 018	3 889 290	3 630 345	1 458 550	2 763 907
	TOTAL investissements hors AP/CP				1 872 293	2 632 665	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	TOTAL				4 851 311	6 521 955	5 630 345	3 458 550	4 763 907

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 21 mars 2024,

ACTUALISE les crédits de paiement des autorisations de programme comme indiqué ci-dessus.

Adopté par 24 voix pour – 4 contre (LE GROGNEC Pierre-Yves, DECROIX Guy, LOISEL Isabelle, KERDEKHUE Régis) et 5 abstentions (BASTIER Bernard, MORIO Estelle, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Avril 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.